



# Flash Aiguillon

**SAPIAD**  
Société Coopérative Apicole  
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère

N° 249 – Avril 2018 – 24ème année

Economisons la cire  
Utiliser moins de cire dans ses ruches en laissant ses abeilles construire les cadres. C'est une solution possible et recommandable : la cire coûte cher et la qualité de la cire produite par les abeilles est irréprochable. Poser des amorces et laisser les abeilles faire, utiliser le cadre à jambage ou une demi feuille de cire par cadre en lieu et place d'une feuille entière sont des solutions pour utiliser moins de cire. Les colonies en pleine saison ont un fort besoin de produire de la cire et la reine dans un tel environnement en trouvera sa ponte renforcée. Il faut essayer !!

## Le coin du débutant

Enfin un peu de chaleur après un hiver difficile et long. La nature est en train de rattraper son retard et les fleurs se montrent surtout aux basses altitudes. Les butineuses peuvent enfin sortir et rapporter les provisions qui commençaient à se faire rares. Vous pouvez observer les rentrées de pollen qui vous rassurent sur l'état de la colonie ; C'est aussi le moment de nourrir avec un sirop pour stimuler l'activité des colonies et la ponte de la reine après avoir enlevé ce qu'il reste de la poche de candi. C'est important pour les ruchers d'altitude où la floraison plus tardive peine à démarrer. C'est aussi le moment où les abeilles ont besoin d'eau et s'il n'y a pas de source proche veiller à ce que l'abreuvoir soit toujours rempli.

Il faudra attendre une belle journée de soleil avec une température d'au moins 18° pour réaliser la visite de printemps. Elle commencera par une observation de l'activité des abeilles sur la planche d'envol, tout en étant sensible aux odeurs qui se dégagent lors de l'ouverture de la ruche.

L'observation des différents cadres vous permettra d'apprécier l'état de la colonie à travers le développement et l'état de santé du couvain.

Cette visite de printemps se prépare pour anticiper toutes les éventualités avec :

Des cadres cirés pour remplacer les anciens avec des cires noires

Ruches ou ruchettes propres pour transvaser des colonies faibles

Du sirop pour renforcer les colonies faibles et stimuler la ponte des reines.

Et bien sûr tout le matériel nettoyé pour mettre en place les ruches de cette nouvelle saison.

Sauf quelques baisses de températures le printemps est là et aura probablement tendance à rattraper son retard. Soyez vigilant à la progression de vos colonies qui risquent de préparer un essaimage plus rapidement que prévu ; lors de vos visites chercher les cellules de reines et s'il y a un beau couvain avec des œufs tentez une division.

## Le livre du mois

### PRINTEMPS SILENCIEUX (N° 145)

Rachel CARSON Éditions Wildproject

Nos apiculteurs ont perdu des colonies, beaucoup de colonies pour certains. Mais il n'y a pas que nos abeilles qui disparaissent. La publication récente de deux études sur le déclin de nombreuses espèces d'oiseaux a connu un écho médiatique important.

Déjà en 1962, Rachel CARSON publiait le premier ouvrage sur le scandale des pesticides, *Printemps silencieux* qui a entraîné l'interdiction du DDT aux États-Unis.

Avec l'étude de l'impact des pesticides sur le monde vivant, du sol aux rivières, des plantes aux animaux, et jusqu'à nos cellules et notre ADN, ce livre a été vendu à plus de 2 millions d'exemplaires.

Dans ce climat de perte de biodiversité, ce livre est à lire ou à relire.

Disponible en prêt à la bibliothèque de votre syndicat.

Zone de Champ Fila  
22, place Bernard Palissy – 38320 POISAT  
Téléphone : 04.76.25.07.09  
e-mail : [abeille.dauphinoise@gmail.com](mailto:abeille.dauphinoise@gmail.com)  
site : [www.abeille-dauphinoise.fr](http://www.abeille-dauphinoise.fr)

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous accueillent les lundis (de 17 à 19 h), mercredis (de 14 à 19 heures) les vendredis (de 14 à 16h) et les samedis (de 9 à 12 heures).

*Pour le développement durable et la défense de l'Apiculture*

**S.C.A.P.I.A.D**  
Horaires d'ouverture  
ATTENTION

• Attention au changement d'heures d'ouverture.

A partir du 16 avril la coopérative est ouverte tous les **lundis de 17 h à 19 h, les mercredis de 14 à 19 heures, les vendredis de 14 h à 16 h**, ainsi que tous les **samedis matins de 9 h à 12 heures**.

Le CNRS et le Muséum national d'histoire naturelle tirent la sonnette d'alarme.

Les chercheurs de ces deux institutions françaises viennent de rendre leur constat : les oiseaux disparaissent de nos campagnes à une vitesse vertigineuse, et le phénomène s'accélère. En moyenne les populations d'oiseaux se sont réduites d'un tiers en à peine quinze ans. Le déclin s'est accéléré depuis 2008/2009 avec la fin des jachères imposées par la politique agricole commune, et la généralisation de l'emploi de néonicotinoïdes, neurotoxiques raréfiant les insectes, sources de nourriture des oiseaux. Les chercheurs allemands ont chiffré à 75% à 80% la disparition des insectes volants. On s'attend à des résultats similaires en France. Moins d'insectes, moins de plantes sauvages, moins d'oiseaux donc et de moins en moins d'abeilles domestiques ou sauvages. Disparitions massives et silencieuses de pans entiers des chaînes alimentaires, et ce, dans toute l'Union Européenne. Pour inverser la tendance, une urgence, il faut changer de modèle agricole, et non pas préserver quelques rares îlots oasis pour se donner bonne conscience, changer avec les agriculteurs les pratiques qui appauvrissent notre terre. Le déclin des oiseaux et des insectes présage le déclin d'une certaine humanité. Quel avenir pour les générations futures ?

Déclaration de revenus : Régime du micro BA  
(Bénéfice Agricole)

Nous vous rappelons que les apiculteurs qui vendent leur miel ont l'obligation de déclarer les recettes qu'ils tirent de cette activité et ce, quel que soit le nombre de ruches qu'ils détiennent.

En effet depuis le 1/1/2016 le régime du forfait agricole a été abandonné et remplacé par le régime du Micro Bénéfice Agricole. Ce nouveau régime n'est plus basé sur le nombre de ruches mais sur les recettes réelles réalisées par l'apiculteur, quel que soit

le nombre de ruches en exploitation.

Le seuil du micro BA est fixé 82200 HT, il fera l'objet d'une revalorisation triennale dans les conditions que le régime micro- BIC.

Un abattement de 87 % représentatif des charges sera opéré sur le montant des recettes déclarées par l'exploitant. Le bénéfice agricole imposable représentera donc 13 % des recettes déclarées, il sera ajouté à vos autres revenus.

Afin de tenir compte des aléas de l'activité apicole, le bénéfice est calculé selon la moyenne des recettes apicoles des trois dernières années.

Ainsi les recettes 2017 que vous déclarerez en 2018 seront "moyennées" avec celles de 2016 et le montant de votre forfait 2015.

Si vous déclarez pour la première fois en 2017, les recettes de cette année seront prises en totalité pour déterminer votre bénéfice imposable.

Sur le plan pratique vous pouvez effectuer votre déclaration par télédéclaration ou bien en utilisant la déclaration 2042C PRO, cette déclaration devra être jointe à votre déclaration des revenus 2017. Elle est téléchargeable sur internet ou disponible auprès de votre centre des impôts.

Dans les deux cas il convient :

De porter à la ligne 5XB le montant de vos recettes sans aucun abattement (il sera automatiquement calculé)

D'indiquer en 5XC l'année de création de votre activité (si vous n'avez pas été imposé au titre de 2016 et 2015 la date de création sera 2017)

Comment remplir votre déclaration ?

Si 5XC = 2017 : remplir uniquement 5XB

Si 5XC = 2016 : remplir 5XE et 5XB

Si 5XC = 2015 : remplir 5XE, 5XD et 5XB

Pour ceux qui ne cotisent pas à la MSA, il y a lieu d'indiquer en page 4 "revenus à imposer aux prélèvements sociaux" ligne 5HY le montant de vos recettes après abattement qui sont égales à 5XB x 13%. Les prélèvements sociaux (CSG de 8.2%, CRDS de 0.5%, prélèvement social de 4,5%, contribution additionnelle de 0.3% et prélèvement de solidarité de 2%) seront mis en recouvrement par l'administration fiscale.

Pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter les services fiscaux ou le bureau de l'Abeille Dauphinoise le mercredi après-midi.

*Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant le quatrième mercredi de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.*

Le comité de rédaction « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère